

Séance publique du 22 janvier 2001

Délibération n° 2001-6131

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Vernaison

objet : **Acquisition d'une parcelle située 7, chemin du Pelet et appartenant à la Mutuelle interdiocésaine Rhône Loire (MIRL)**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière -
Service opérationnel - Subdivision sud

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 janvier 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine se propose d'acquérir, en vue de l'élargissement du chemin du Pelet à Vernaison, une parcelle de terrain de 500 mètres carrés environ, dépendant de la propriété située au numéro 7 de cette voie et appartenant à la Mutuelle interdiocésaine Rhône Loire (MIRL).

Aux termes du compromis qui est présenté, cette acquisition interviendrait à titre gracieux, étant précisé que la Communauté urbaine ferait procéder à l'exécution de divers travaux rendus indispensables par le recoupement de ladite propriété, notamment la reconstruction d'une clôture au nouvel alignement.

Ces travaux sont évalués à environ 200 000 F ;

Vu ledit compromis ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense résultant des frais d'actes notariés liés à l'acquisition, évalués à 3 000 F environ, sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0499. La dépense résultant des travaux sera prélevée au compte 231 510 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,